

L'INSTALLATION DU CONSEIL ET LES PREMIERES DECISIONS

l'an deux mil huit, le 14 mars à 19 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Présents : BARBA Annie, BARLE Régine, BOBIN David, BOBIN Gilbert ,CAZZOLA Jérôme, COURBET Pascal, DESQUILBET-LAY Sylvie ,HUGE Maurice, LAMBIN Gilbert, MALLET Claudie, MOUTON Luc, PORRO Annick, QUEANT Claudette, ROGAN Stéphane, VAILLANT Alain, Gérard BORDES.

Absent excusé : CAZZOLA Jérôme

La séance a été ouverte sous la présidence de Gérard BORDES qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs BARBA Annie, BARLE Régine, BOBIN David, BOBIN Gilbert ,CAZZOLA Jérôme, COURBET Pascal, DESQUILBET-LAY Sylvie ,HUGE Maurice, LAMBIN Gilbert, MALLET Claudie, MOUTON Luc, PORRO Annick, QUEANT Claudette, ROGAN Stéphane, VAILLANT Alain, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Présentation rapide du budget 2008 par la secrétaire de mairie et discours de Gérard BORDES, Maire sortant, sur les volontés de la municipalité précédente :

Les orientations retenues : Veiller à la cohérence de la gestion des Agents - Etre à leur écoute, les accompagner dans le travail, veiller à leur formation et à leur sécurité. - Maintenir l'entretien des édifices publics (école, mairie, église, monuments divers) - Accompagner la pédagogie de l'école - Développer le fleurissement du village - Poursuivre l'enfouissement du réseau électrique - Développer l'habitat social - Refus d'un développement anarchique de constructions sur le plateau - Maintenir l'animation du CEL - Développer la relation Jeunes-Adultes

Les Projets à terminer : Travaux divers sur l'atelier municipal (stockage du sel) - Pose de barrières sur les chemins - Ouvrir le chemin entre Courmelles et Vauxbuin- L'abri du presbytère - L'aménagement de la cour de la mairie - la reprise de la rue gavet -

Les travaux à prévoir : Le marquage au sol de stationnements route de Paris - Avec pose de poteaux au droit des sorties de cours - Enrobé sur le trottoir devant le garage St Yves - La création d'un local de travaux manuels à l'école - Extension de la salle polyvalente (à baptiser) - Aménagement d'un local jardinage pour l'école - Le remplacement des menuiseries des façades de l'école - Créer un abri pour les jeux des tous petits (mur des caves) - assainissement du quartier de l'église.

Sécurité : Travaux de reprise de la corniche de la mairie - Électricité dans la maternelle à revoir
Gérard Bordes explique aussi la nécessité de prendre l'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints en totalité pour gagner des points de retraite ! De plus, ça donne au Maire la possibilité d'être généreux.

la parole est ensuite donnée au doyen d'âge :

Monsieur ROGAN Stéphane, Doyen d'âge (art L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ») a pris ensuite la présidence.

1/ Le conseil a choisi pour secrétaire : Annie BARBA

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Élection du maire

Installation du Conseil municipal avec élection du maire et des adjoints

2/ Élection du Maire

Monsieur BOBIN Gilbert et Madame BARBA Annie ont fait acte de candidature.
Le Président de la séance M.ROGAN invite à procéder au premier tour de scrutin.
Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

nombre de bulletins : 15
nombre de bulletins à déduire (blanc et nuls) : 0
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 8

<i>1er tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>2ème tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>3ème tour</i>	<i>Nombre</i>
Votants	15	Votants		Votants	
Majorité absolue	8	Majorité absolue		Majorité absolue	
BOBIN Gilbert	11				
BARBA Annie	4				

M BOBIN Gilbert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.
Monsieur BOBIN Gilbert est proclamé Maire et immédiatement installé.

3/ délibération sur la fixation du nombre d'adjoints.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
15		

Le Maire, Monsieur BOBIN Gilbert , propose de procéder à l'élection des adjoints.

4/ élection des adjoints

Élection du premier adjoint.

Madame MALLET Claudie a fait acte de candidature.
Le Maire M. BOBIN Gilbert invite à procéder au premier tour de scrutin.
Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

nombre de bulletins : 15
 nombre de bulletins à déduire (blanc et nuls) : 0
 suffrages exprimés : 15
 majorité absolue : 8

<i>1er tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>2ème tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>3ème tour</i>	<i>Nombre</i>
Votants	15	Votants		Votants	
Majorité absolue	8	Majorité absolue		Majorité absolue	
MALLET Claudie	15				

Madame MALLET Claudie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclarée élue.
 Madame MALLET Claudie est proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

5/ Élection du deuxième adjoint.

Monsieur ROGAN Stéphane a fait acte de candidature.
 Le Maire M. BOBIN Gilbert invite à procéder au premier tour de scrutin.
 Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

nombre de bulletins : 15
 nombre de bulletins à déduire (blanc et nuls) : 1
 suffrages exprimés : 14
 majorité absolue : 8

<i>1er tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>2ème tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>3ème tour</i>	<i>Nombre</i>
Votants	15	Votants		Votants	
Majorité absolue	8	Majorité absolue		Majorité absolue	
ROGAN Stéphane	14				

M ROGAN Stéphane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.
 M ROGAN Stéphane est proclamé second adjoint et immédiatement installé.

6/ Élection du troisième adjoint.

Monsieur BOBIN David a fait acte de candidature.
 Le Maire M. BOBIN Gilbert invite à procéder au premier tour de scrutin.
 Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

nombre de bulletins : 14
 nombre de bulletins à déduire (blanc et nuls) : 1
 suffrages exprimés : 13
 majorité absolue : 7

<i>1er tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>2ème tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>3ème tour</i>	<i>Nombre</i>
Votants	14	Votants		Votants	
Majorité absolue	7	Majorité absolue		Majorité absolue	
BOBIN David	13				

M. BOBIN David ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.
M. BOBIN David est proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

7/Élection du quatrième adjoint.

Monsieur HUGÉ Maurice a fait acte de candidature.

Le Maire M. BOBIN Gilbert invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

nombre de bulletins : 14

nombre de bulletins à déduire (blanc et nuls) : 1

suffrages exprimés : 13

majorité absolue : 7

<i>1er tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>2ème tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>3ème tour</i>	<i>Nombre</i>
Votants	14	Votants		Votants	
Majorité absolue	7	Majorité absolue		Majorité absolue	
HUGÉ Maurice	13				

M HUGÉ Maurice ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

M. HUGÉ Maurice est proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

7/Élection du délégué des adjoints.

Monsieur VAILLANT Alain a fait acte de candidature.

Le Maire M. BOBIN Gilbert invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

nombre de bulletins : 14

nombre de bulletins à déduire (blanc et nuls) : 2

suffrages exprimés : 12

majorité absolue : 7

<i>1er tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>2ème tour</i>	<i>Nombre</i>	<i>3ème tour</i>	<i>Nombre</i>
Votants	14	Votants		Votants	
Majorité absolue	7	Majorité absolue		Majorité absolue	
VAILLANT Alain	12				

M VAILLANT Alain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

M. VAILLANT Alain est proclamé délégué des adjoints et immédiatement installé.

Répartition Des Membres Du Conseil Municipal Dans Les Différentes Commissions COMMUNALES ET ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

COMMISSIONS COMMUNALES

Finances

- **Membres** : Régine BARLE, David BOBIN, Gilbert BOBIN, Sylvie DESQUILBET-LAY

Travaux

- **Membres du conseil** : Collège municipal
- **Membres extérieurs** : Jean-Claude MÉHAUDEN, Claude QUÉANT

Commission des Fêtes

- **Président** : Jérôme CAZZOLA
- **Membres** : Collège municipal

Relations avec l'école et Conseil d'école

- **Membres** : Annie BARBA, Gilbert BOBIN, Gilbert LAMBIN, Claudette QUÉANT

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés

(Nommés par le maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune).

- **Membres du conseil** : Annie BARBA, Sylvie DESQUILBET-LAY, Claudie MALLET, Annick PORRO, Claudette QUÉANT
- **Membres extérieurs** : Isabelle BOISSOL-THILMANY, Claire CANY, Muguette COMIEN, Maëlle LAY, Stéphanie SOBINSKI, Noëlle BUREAU, Maryse BLED.

Environnement et chemins verts

- **Membres** : Collège municipal

Maisons fleuries et illuminées

- **Membres du conseil** : Gilbert BOBIN, Maurice HUGÉ, Claudie MALLET, Stéphane ROGAN
- **Membres extérieurs** : Isabelle BOISSOL, Muguette COMIEN, Stéphanie SOBINSKI

Jeunesse, sports et associations

- **Membres** : Annie BARBA, Jérôme CAZZOLA, Pascal COURBET, Luc MOUTON

Bulletin municipal

- **Membres** : Sylvie DESQUILBET-LAY, Claudie MALLET, Annick PORRO

Sécurité

- **Membres** : Collège municipal

ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

Communauté d'agglomération du Soissonnais

- **Délégués titulaires** : David BOBIN, Gilbert BOBIN
- **Déléguées suppléantes** : Régine BARLE, Claudette QUÉANT

Collège Jean Mermoz de Belleu

- **Délégués** : Régine BARLE, Claudie MALLET

Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (U.S.E.D.A.)

- **Délégués titulaires** : Maurice HUGÉ, Alain VAILLANT
- **Délégués suppléants** : Gilbert BOBIN, Stéphane ROGAN

Syndicat des eaux du Sud de Soissons

- **Délégués titulaires** : Sylvie DESQUILBERT-LAY, Gilbert LAMBIN
- **Délégués suppléants** : David BOBIN, Claudie MALLET

Syndicat d'aménagement de la vallée de la Crise

- **Délégués titulaires** : Maurice HUGÉ, Alain VAILLANT
- **Délégués suppléants** : Gilbert BOBIN, Gilbert LAMBIN

INFO : à partir du 25 mars 2008, l'entreprise GENARD de CHACRISE va procéder aux travaux d'entretien de la Crise et de ses affluents. « **passage des bûcherons et de la pelle** »

14/ La commission communale des impôts directs (CCID)

Nombre de membres :

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Comment sont-ils nommés :

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 16 mai 2008.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de 24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants et de 32 noms pour les communes de plus de 2000 habitants

Quel est le rôle de la commission :

La commission a un rôle essentiellement consultatif puisqu'il lui appartient de donner son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au conseil municipal de dresser une liste de **24 noms** pour les communes de moins de 2000 habitants et de **32 noms** pour les communes de plus de 2000 habitants.

<i>Pierre LANGLET</i>	<i>Gilbert LAMBIN</i>	<i>Alain VAILLANT</i>	<i>Luc MOUTON</i>
<i>Claudie MALLET</i>	<i>Claude TURQUIN</i>	<i>Stéphan ROGAN</i>	<i>Stéphanie SOBINSKI</i>
<i>Maurice HUGÉ</i>	<i>Francis BERGER</i>	<i>Sylvie DESQUILBERT-LAY</i>	<i>Alain MORA</i>
<i>André MALLET</i>	<i>Jean-Pierre PETIT</i>	<i>Jean-Paul KAZMARECK</i>	<i>Josette BOBIN</i>
<i>Claude QUEANT</i>	<i>Jean-Pierre ELOY</i>	<i>Annie BARBA</i>	<i>Patrick FOURIT</i>
<i>Annick PORRO</i>	<i>Robert IDOINE</i>	<i>Jean-loup CROZA</i>	<i>Marcel CHETIVEAUX (hors commune)</i>

La séance est levée à 20 h 30

<i>BARBA Annie</i>	<i>BARLE Régine</i>	<i>BOBIN David</i>	<i>BOBIN Gilbert</i>	<i>CAZZOLA Jérôme (absent)</i>
COUBET Pascal	DESQUILBERT-LAY Sylvie	HUGE Maurice	LAMBIN Gilbert	MALLET Claudie
MOUTON Luc	PORRO Annick	QUEANT Claudette	ROGAN Stéphane	VAILLANT Alain